

Qualité des eaux littorales : réduire le risque de pollution bactériologique sur les fleuves côtiers de la région de Dol de Bretagne

Un des objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne est d'améliorer la qualité des eaux littorales afin d'assurer le maintien et la pérennisation des activités telles que la conchyliculture, la pêche professionnelle, la pêche à pied ou encore la baignade dans le site emblématique de la baie du Mont Saint-Michel. La Commission Locale de l'Eau (CLE) qui pilote le SAGE a lancé une action pour identifier et réduire les sources de pollution bactériologique sur les fleuves côtiers de la région de Dol de Bretagne. Le comité chargé de suivre ce dossier s'est réuni mercredi 12 septembre 2018 pour la première fois à la Maison de la Baie du Vivier-sur-mer.



Ce comité de suivi rassemble les acteurs concernés par la qualité bactériologique des eaux littorales : professionnels conchylicoles et de pêche à pied, élus locaux, gestionnaires de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, association syndicale des Dignes et Marais de Dol, représentants agricoles, associations environnementales, services de l'Etat...

L'objectif de cette réunion était d'informer et de sensibiliser les membres du comité de suivi sur l'enjeu bactériologique et de les inciter, en cas de pollution liée à un dysfonctionnement d'un système d'assainissement collectif de donner l'alerte au plus vite selon un protocole d'alerte sanitaire établi par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine (DDTM 35).

Olivier VINCENT de la DDTM35 a présenté le protocole effectif depuis avril 2016 permettant aux maîtres d'ouvrage des systèmes d'assainissement collectif (communes ou syndicats), de procéder à l'alerte immédiate de différents partenaires (police de l'eau de la DDTM 35, Agence Régionale de Santé, Ifremer) en cas de rejets non conformes susceptibles d'avoir un impact sanitaire sur les usages sensibles.

Début 2019, une nouvelle version du protocole sera proposée. Celle-ci prévoit d'étendre la signature à un nombre plus important de communes (actuellement seules les communes situées en front de mer sont signataires) ainsi qu'aux exploitants des systèmes d'assainissement ; d'inclure d'autres destinataires des alertes telle que la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine (DDCSPP35). Le Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord souhaite également être destinataire des alertes afin de pouvoir prévenir les professionnels conchylicoles dans les meilleurs délais.

Parallèlement à cette action, l'association Inter-SAGE de la Baie du Mont Saint-Michel va prochainement lancer l'élaboration des profils de vulnérabilité conchylicole et des zones de pêche à pied en Baie du Mont Saint-Michel. Ce diagnostic permettra de localiser et de hiérarchiser toutes les sources potentielles de pollution microbienne susceptibles de toucher les zones de production conchylicole et les zones de pêche à pied sur un périmètre allant de Granville à Cancale et donc d'améliorer la connaissance en ce domaine. Des actions correctives et préventives seront ensuite proposées à chaque maître d'ouvrage concerné afin de limiter le risque.

Les sources de pollution bactériologique ont plusieurs origines (assainissement collectif et non collectif, pratiques agricoles, ...) et le but est que chacun puisse améliorer ses pratiques et adapter ses équipements dans l'objectif commun de la qualité des eaux littorales et de la pérennité des usages et activités économiques.



Contact presse : Karine HAVARD, Chargée de communication du SAGE

Tél : 02.57.64.02.55

Plus d'infos sur le SAGE et le SBCDol sur www.sage-dol.fr